

Aperçu de généalogie antique: les Camilli

Cédric Grézet

De nos jours, de plus en plus de personnes recherchent leurs racines par le biais de la généalogie, discipline qui suscite un véritable engouement depuis quelques années. Alors pourquoi ne pas faire pareil pour des temps bien plus reculés? Voilà la question que nous nous sommes posée en étudiant les inscriptions d'Avenches.

Introduction

Grâce à l'épigraphie, nous connaissons toute une série de noms se rapportant à un clan aristocratique de l'Helvétie au 1^{er} siècle ap. J.-C.: les Camilli. Sans conteste, ces derniers faisaient partie

donc penchés sur ce clan et avons tenté d'établir des liens familiaux, dont certains sont sûrs, d'autres très hypothétiques. En nous basant sur les études préexistantes, sur les sources littéraires

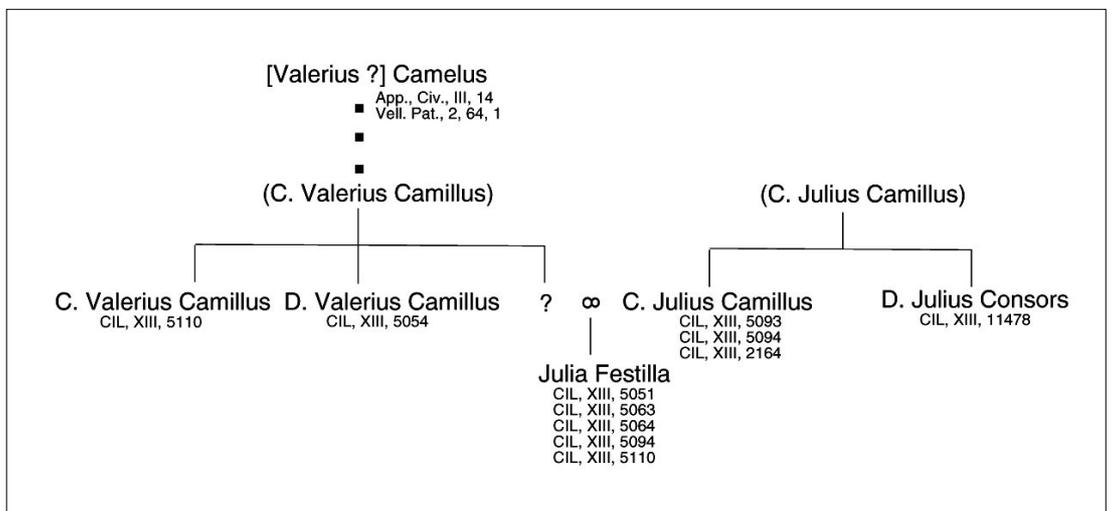
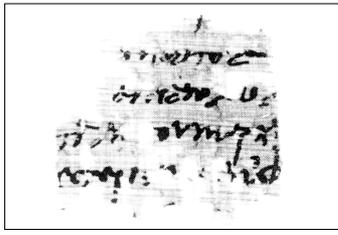


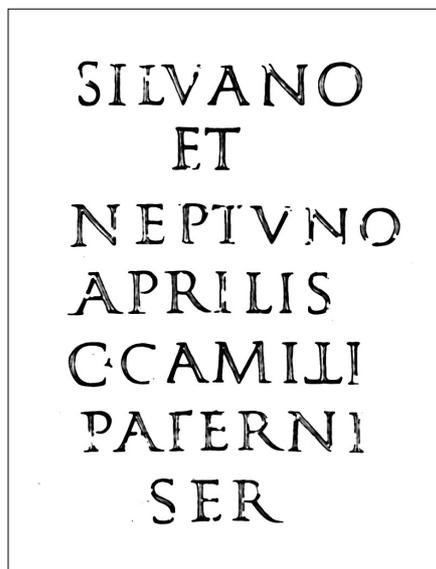
Fig. 1 Arbre généalogique des premiers Camilli romanisés.

de la classe dirigeante de nos contrées et essayaient de marquer, comme dans bien d'autres régions de l'Empire romain, leur influence en utilisant des procédés politiques et idéologiques issus du monde romain lui-même. Nous nous sommes

ainsi que sur de nombreuses inscriptions, nous sommes donc parvenus à mettre ces différents noms en relation les uns avec les autres et à reconstituer un arbre généalogique sur plusieurs générations (fig. 1).

Les Camilli du II^e siècle ap. J.-C.

On remarque assez rapidement qu'il est possible de distinguer deux phases différentes dans l'onomas-tique du clan, l'une datant du premier siècle et dont nous allons parler plus amplement ci-dessous et l'autre concernant des personnages du II^e siècle ap. J.-C. Ces derniers se caractérisent par un nom de clan se trouvant dans le *gentilice* et non dans le *cognomen*¹. On assiste à une romanisation d'un nom jusqu'alors usuel du



clan, auquel on ajoute un suffixe en «i» pour en faire un véritable gentilice à la romaine comme l'atteste une inscription retrouvée à proximité du canal d'Avenches (fig. 2). D'après les nouvelles études il s'agirait d'une mode apparue au II^e siècle ap. J.-C. et non d'un phénomène inhérent à l'accession à la citoyenneté romaine dans des colonies. Nos connaissances se résument à cinq inscriptions de ce type en Helvétie.

Fig. 2 Inscription sur une colonne retrouvée à Avenches à proximité du canal. Tiré de : Castella et Flutsch 1990.

Silvano | et | Neptuno, | Aprilis | C. Cami'li(i) | Paterni | servus.

A Silvanus et Neptune, Aprilis, esclave de C. Camillius Paternus.

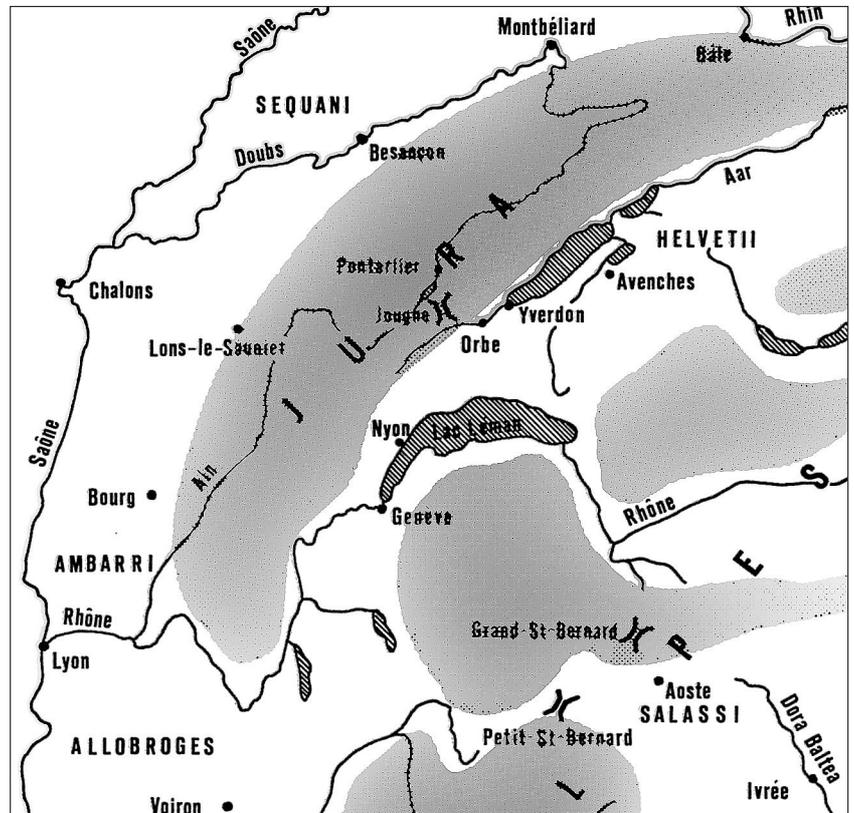
1 Les citoyens romains portent les *tria nomina* (trois noms): le *praenomen*: prénom; le *gentilice*: nom de famille (de *gens*); le *cognomen*: surnom qui peut être transmis aux héritiers mâles.

Les premiers Camilli romanisés

Mais revenons à notre sujet principal, la généalogie, et pour cela remontons quelque peu le cours du temps, jusqu'au milieu du 1^{er} siècle av. J.-C. ainsi qu'au 1^{er} siècle ap. J.-C.. En jetant un rapide coup d'œil sur notre arbre généalogique, on remarque rapidement que nous avons affaire à deux branches distinctes du clan des Camilli: les Valeri Camilli et les Julii Camilli.

La toute première mention d'un membre du clan des Camilli figure dans plusieurs sources littéraires, chez Velleius Paterculus (2, 64,1), mais le récit le plus complet provient des *Guerras civiles* d'Appien. Dans ces sources, nous retrouvons un Camelus ou Camilus ce qui revient au même, étant donné qu'en langue celtique, les «i» et les «e» ouverts sont pratiquement interchangeables. Ce «dynaste», comme il est décrit, aurait intercepté Decimus Brutus, l'un des meurtriers de César, lors de sa fuite à travers le Jura. Il est écrit que les deux hommes se connaissaient déjà auparavant. Nous supposons donc que notre Camilus était déjà en possession de la citoyenneté romaine, probablement du fait de ses influences commerciales entre les pays des Séquanes et des Helvètes. Cet épisode se déroule sûrement sur le col de Jougne où Camilus devait percevoir des taxes (fig. 3). En étudiant les différentes inscriptions du corpus des Camilli et en lisant cette source littéraire, nous en sommes

venus à l'hypothèse suivante: pourquoi ce Camelus ne serait-il pas le père fondateur de la lignée des Valerii Camilli? Une réflexion qui nous paraît légitime puisque Valerius est indéniablement un *gentilice* républicain et qu'il est coutume d'attribuer le *gentilice* de l'empereur aux nou-



veaux citoyens. Comme notre épisode se déroule avant le Principat, il se peut que ce notable helvète ait reçu la citoyenneté d'un magistrat, un certain Valerius, en charge en pays séquane peu après la conquête romaine par César. Ce sont ces diverses raisons qui nous ont amené à faire figurer dans notre arbre le nom de Valerius Camilus.

Fig. 3 Carte des régions limitrophes de la chaîne du Jura.



venus à l'hypothèse suivante: pourquoi ce Camelus ne serait-il pas le père fondateur de la lignée des Valerii Camilli? Une réflexion qui nous paraît légitime puisque Valerius est indéniablement un *gentilice* républicain et qu'il est coutume d'attribuer le *gentilice* de l'empereur aux nou-

C. Valerius Camillus, fils de Caius, nous est connu par une inscription sur laquelle il est fait mention de funérailles publiques offertes tant par la cité des Helvètes que par la cité des Eduens (fig. 4). Ce fait conforte notre hypothèse selon laquelle les Valerii Camilli détenaient le col de Jougne, même plusieurs générations plus tard. Dans le cas contraire comment expliquer les funérailles dans les deux cités précédemment mentionnées? A défaut de pouvoir percevoir des taxes sur le col après l'intégration de l'Helvétie à la Gaule, cette branche du

clan aura certainement étendu ses relations commerciales jusque chez les Eduens, une des tribus gauloises les plus influentes, afin de s'enrichir. L'importance du personnage est soulignée également par les statues qui lui sont érigées non seulement dans toute la cité des Helvètes mais aussi

Fig. 4 Inscription de C. Valerius Camillus trouvée à Avenches. CIL, XIII, 5110; Waisler 95; Biemann/Frei-Stolha, 5.

C. Valer(io) C. (filio) Fablia tribu) 'Ca' / millo, quoi publice' tunus Maedurum / civitas et Helvet(i) decre- / verunt, et civitas Helvet(iorum), / qua pagatim qua publice, / statuas decrevit. / Iul(ia) C. Jul(i) Camilli (filia) Festilla / ex testamento

A C. Valerius Camillus, fils de C., de la tribu Fabia, pour lequel la cité des Eduens et les Helvètes ont décrété des funérailles publiques; en outre, la cité des Helvètes lui a dédié des statues, soit au nom de chaque pagus, soit au nom de toute la cité. Julia Festilla, fille de C. Julius Camillus (a fait élever cette inscription) conformément au testament du défunt.

2 Velleius Paterculus, II, 64, 1.

3 Appien, *Civ.*, III, 14.

dans différents *pagi* constituant cette même cité. Le dernier personnage connu de la branche des Valerii Camilli se nomme D. Valerius Camillus. Son nom nous est parvenu grâce à une dédicace d'un de ses clients à Mars Caturix (Fig. 5). Ce dieu prenait manifestement une place importante dans le clan des Camilli, puisque son temple a été restauré au II^e siècle ap. J.-C. par L. Camillus Aetolius. De plus, le patronyme Camillus provient certainement du celtique *camulus* qui signifie champion, une épithète bien connue du dieu Mars. Nous avons admis que D. Valerius Camillus était le frère de C. Valerius Camillus. Nos réflexions nous amènent à croire que les deux inscriptions, stylistiquement proches, sont plus ou moins contemporaines et qu'il ne devait sûrement pas y avoir plus d'une branche de Valerii Camilli. Par ailleurs, la coutume voulant que le premier-né reprenne le prénom du père, il paraît évident que C. Valerius était le fils aîné et que D. Valerius était le fils cadet.

Fig. 5 Autel trouvé à Pomy mentionnant une dédicace en l'honneur de D. Valerius Camillus.
CIL, XIII, 5054; Walser 60.

Mar'ti Caturig(i), | sacr(o) | 'pr'o salut(e) et inco- | lunitate D. Val(erii) | Camill(i); Sext(us) Cris(s)- | pin(ius) Nigrinus | v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

A Mars Caturix pour le salut et la bonne santé de D. Valerius Camillus; Sextus Crispinius Nigrinus s'acquitte de son vœux de bon gré.

Penchons-nous à présent sur une autre branche de cette illustre famille helvète, celle des Julii Camilli. Le plus important de tous les Camilli était sans doute C. Julius Camillus, fils de Caius, car il reste jusqu'à nos jours le seul représentant helvète à avoir accédé à l'une des deux classes dominantes du système romain. En effet, comme nous le montre la figure 6, il a servi deux fois dans l'armée romaine, dont une fois au moins en tant que

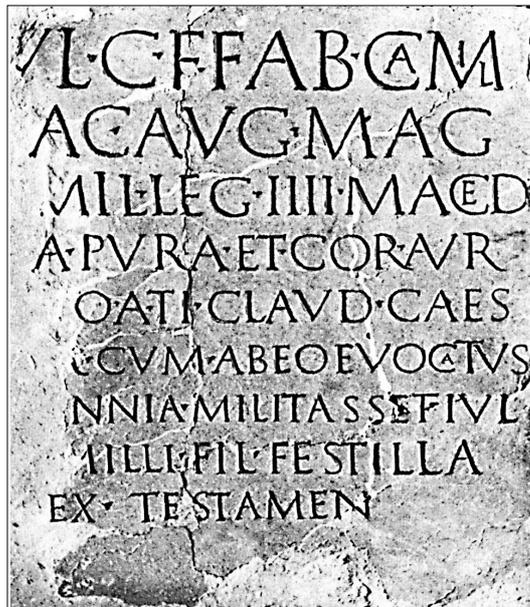


Fig. 6 Inscription de C. Julius Camillus trouvée à Avenches.
CIL, XIII, 5094; Walser 87.

IC. Iul(ia), C. fil(ia), Fab(ia tribu), Camil- | (io), Islac(erdoti) Aug(usti), mag(istro) | (tribuno) milit(um) leg(ionis) IIII | Macedonicae), | (hast(a) pura et cor(tona) | au(r)ea) | (donato a Tl. Claud(ia) | Caes(are) | (Aug(usto) Ger(manico) cum | ab eo evoca'tus | (in Britalnnia militas- | set. Iul(ia) | (Camilii fil(ia) Festilla | ex | testamento

A C. Julius Camillus, fils de C., de la tribu Fabia, prêtre du culte impérial, magistrat, tribun militaire de la légion IV Macédonienne, décoré d'une haste pure (d'argent) et d'une couronne d'or par l'empereur Claude Germanicus, lorsque, rappelé sous les drapeaux par l'empereur, il fit campagne en Bretagne. Julia Festilla, fille de Camillus, selon le testamento

tribun militaire, recevant de multiples distinctions. Il avait donc le statut de chevalier romain. Outre ses charges au service de l'Empire, il était également actif dans sa cité où il était prêtre du culte impérial et magistrat. Ce dernier titre devait certainement correspondre au *vercobret* que l'on trouve dans d'autres cités gauloises et dans le *Bellum Gallicum* de César. Il s'agissait de la charge



suprême de la cité après l'abolition des royautés en pays gaulois. Faute de sources, il est impossible de savoir qui était le premier Julius Camillus à accéder à la citoyenneté romaine. Nous savons, cependant, que cela doit remonter au règne d'Auguste.

D. Julius Consors revêt les mêmes charges que C. Julius Camillus (fig. 7). Toutefois, à la différence de ce dernier, il ne quitte pas sa région pour servir dans l'armée, mais s'investit dans la capitale en tant que curateur de l'association des citoyens romains d'Helvétie. Il appartient à la même tribu que tous les Camilli et est également fils de Caius, ce qui porte Denis van Berchem à croire que les deux hommes étaient frères, mieux encore, frères jumeaux, en dépit de leur différence de *cognomen*. L'auteur a trouvé une autre attestation d'un Consors à Vienne en pays allobroge où, là aussi, le nom était conféré au cadet des jumeaux. Etymologiquement cette hypothèse se tient également, les jumeaux partageant le même sort, c'est-à-dire la même ascendance. Son prénom, Decimus, confirme qu'il n'est pas le premier-né. Chose étrange, les fils cadets connus des Valerii Camilli et des Julii Camilli portent le même prénom. Est-ce un hasard ou une coutume du clan?

Enfin, le personnage clé de notre arbre généalogique se nomme Julia Festilla. En figure 8, elle est

mentionnée comme étant la première prêtresse impériale de l'impératrice. Mais elle est aussi décrite comme excellente voisine par les habitants du *vicus* d'Yverdon. Ce dernier élément nous suggère que cette branche du clan habitait aussi dans la région, sans que l'on sache précisément où. Il est pratiquement sûr que les membres des deux branches habitaient Avenches, mais comme tous les notables gaulois du I^{er} s. ap. J.-C. ils étaient de riches propriétaires fonciers et possédaient des établissements ruraux. Peut-être que l'une de ces *villae* se situait près de l'agglomération d'Yverdon. Les inscriptions des figures 4, 6 et 8 nous apprennent que J. Festilla est la fille de C. Julius Camillus, un indice nous permettant de l'incorporer dans l'arbre généalogique, puisque les femmes romaines ne possédaient pas de *cognomen*. Elle devient dès lors le seul personnage féminin à pouvoir figurer dans notre arbre. C'est également elle, comme l'inscription de la figure 4 nous le suggère, qui nous permet de relier les deux branches, même si cela reste hypothétique. Il doit y avoir une relation entre C. Valerius Camillus et Julia Festilla, puisque cette dernière fait une dédicace testamentaire pour le premier. Il se trouve qu'il arrivait souvent que des notables gaulois se marient entre membres du même clan afin d'éviter de disperser les richesses. Comme C. Julius et C.

Valerius étaient contemporains, pourquoi ne pas admettre que le père de Julia Festilla était marié avec la sœur de C. Valerius? Ce dernier étant son oncle, cela explique pourquoi elle fait une dédicace en l'honneur de ce dernier.

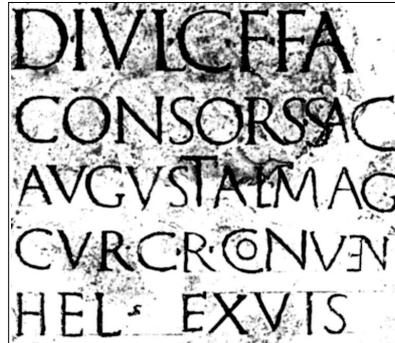


Fig. 7 Inscription fragmentaire de D. Julius Camillus trouvée à Avenches. CIL, XIII, 11478; Walser 105.

D. Iul(ius) C. (filius) Fab(ia tribu) | Consors, sacerdot(ū) | Aug(ustal) | mag(ister) | cur(ator) c(ivium) R(omano- rum) convent(ūs) | Hel(veticū), ex visu.

D. Julius Consors, fils de C., de la tribu Fabia, prêtre impérial, magistrat, curateur de l'association des citoyens romains en Helvétie, à la suite d'une vision.

Enfin nous avons également connaissance d'un certain C. Flavius Camillus, ce qui laisserait entendre qu'il existe une troisième branche du clan des Camilli. Cependant, nous ne pouvons pas faire de connections, faute de sources. On remarque dans une inscription que C. Valerius Camillus a vécu plus tardivement et qu'il fut investi de diverses charges dans une colonie. Ce n'est que sous Vespasien qu'Avenches accède à ce statut et qu'il y assumait notamment les charges de prêtre du culte impérial et de *duumvir*⁴ de la

4 Les *duumviri* («deux hommes») sont les détenteurs du pouvoir exécutif d'une colonie romaine.

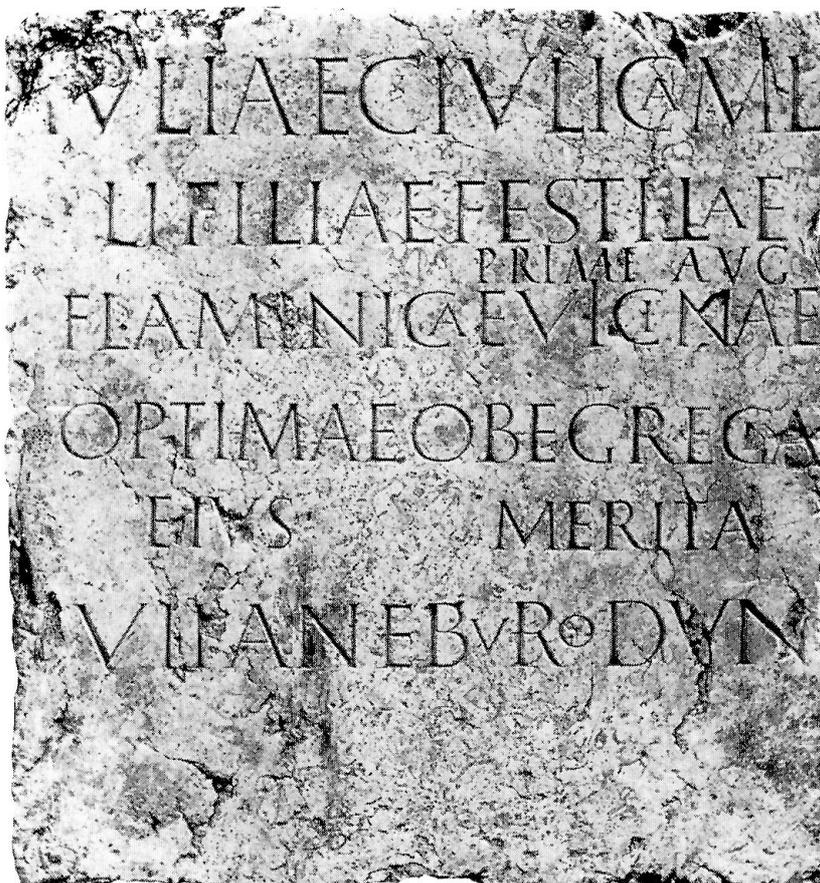


Fig. 8 Inscription (probablement la base d'une statue) de Julia Festilla trouvée dans le cimetière d'Yverdon. CIL, XIII, 5064; Walser 66.

Iuliae C. Camil- | li filiae Festillae, | flami- ni'ca'e pri'ma'e Aug(ustae), vicini- ae | opti- mae ob egre'gi'a | eius merita. | vikan(i) Eburoduntenses).

A Julia Festilla, fille de C. Camillus, première prêtresses impériale, excellente voisine à cause de ses mérites remarquables. Les habitants du village d'Yverdon.

colonie (fig. 9). Notons qu'il portait le *gentilice* d'un empereur flavien. On remarque que les Flavii Camilli, s'il en existe plusieurs, avaient la même

zone d'influence que les Julii Camilli, puisque l'inscription mentionne qu'il était l'ami et le patron du *vicus* d'Yverdon.

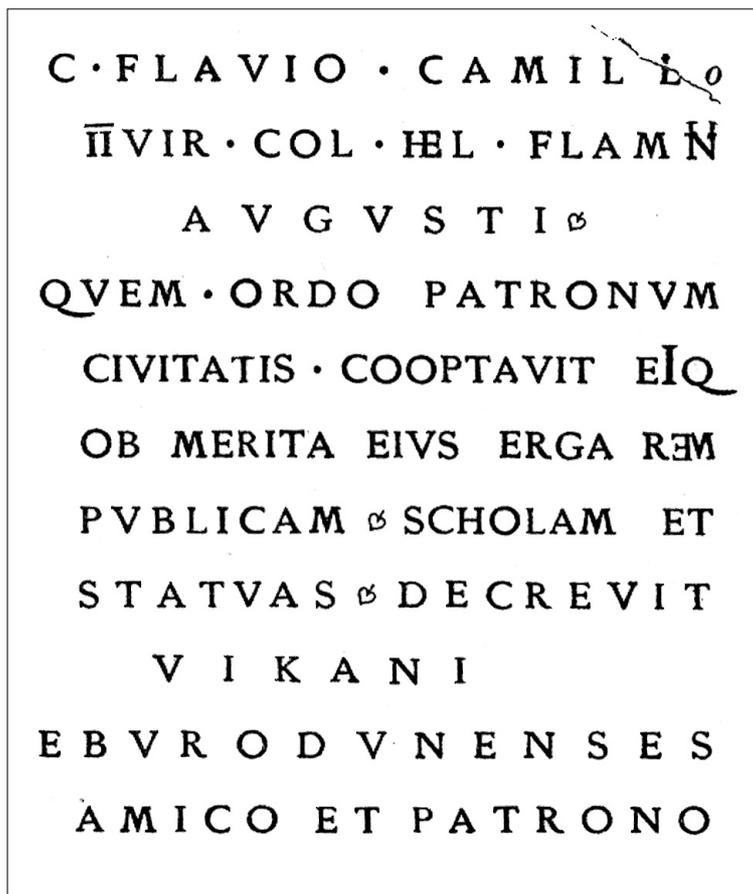


Fig 9 Inscription de C. Flavius Camillus trouvée à Yverdon. CIL, XIII, 5063.

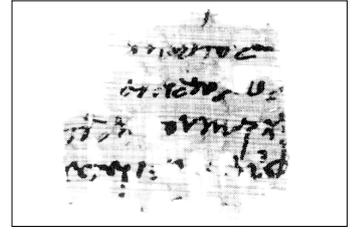
C. Flavius Camillo, (Il vir) coloniae Helvetiorum, flaminii Augusti, quem ordo patronum civitatis cooptavit ei(que) ob merita eius erga rem publicam scholam et statuas decrevit vikani Eburodunenses amico et patrono.

A C. Flavius Camillus, duumvir de la colonie des Helvètes, prêtre impérial, que le conseil de ville a nommé patron de la cité et pour qui, à cause de ses mérites pour l'état, ils ont décidé (d'ériger) une halle et des statues; les habitants du vicus d'Yverdon à leur ami et patron.

Conclusion

Nous voyons bien que la généalogie de l'Antiquité, tout comme celle de nos jours, n'est pas une science simple. Nous noterons que le clan des Camilli du I^{er} siècle ap. J.-C. était divisé en deux branches, voire trois: les Valerii Camilli, les Julii Camilli et les Flavii Camilli. Les premiers reçurent la citoyenneté romaine avant même le Principat et avaient une zone d'influence couvrant les deux versants de la chaîne du Jura. Reste à savoir si cette influence était uniquement commerciale ou également politique. Les seconds acquirent la citoyenneté romaine probablement sous Auguste. Leur zone d'influence commerciale et surtout politique se limita au territoire de l'Helvétie. Apparemment, ils formaient la classe dirigeante de la cité des Helvètes au I^{er} siècle ap. J.-C., C. Julius Camillus parvenant même à s'illus-

trer au service de l'Empire et à accéder au rang de chevalier. Julia Festilla est probablement la personne qui lie les deux familles, son père ayant vraisemblablement épousé la sœur de C. Valerius Camillus. Le seul représentant connu des Flavii Camilli exerce son influence dans la même région que les Julii Camilli, et participe aussi à la politique de la cité des Helvètes. Est-ce que, pour une raison ou une autre, la branche des Flavii Camilli aurait pris le dessus sur les autres après la fondation de la colonie? A moins de retrouver d'autres inscriptions, nous ne saurons sans doute jamais si les hypothèses formulées dans cet article sont avérées. Il reste à espérer que les archéologues nous fourniront de nouveaux éléments probants en fouillant le forum d'Avenches, qui sait?

Bibliographie


- Bielmann, A.** «Culture et société dans la Suisse gallo-romaine», *La Suisse du Paléolithique à l'aube du Moyen-AgeS(PM)*, vol. 5: l'époque romaine, (à paraître).
- Castella, D. et Flutsch, L.** «Une inscription inédite en Chaplix», *Archéologie Suisse (AS)*, 13, 1990, p. 185-186.
- Frei-Stolba, R.** «Die Helvetier im römischen Reich: Überlegungen zu ihrer Integration und Gesellschaftsstruktur», *La politique édilitaire de l'Empire romain au lie au IV^e siècle apr. J.-C.*, (actes du II^e colloque roumano-suisse, Berne, 12-19 septembre 1993), Berne, 1997, p. 167-186.
- Frei-Stolba, R.** «Die Personennamen von Aventicum», *Caesarodunum*, XXIX, 1995, p. 33-42.
- Syme, R.** «Helvetian Aristocrats», *Museum Helveticum*, 34, 1977, p. 129-140.
- Van Berchem, D.** «Notes sur la famille helvète des Camilli», *Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie (ASSPA)*, 77, 1994, p. 109-114.
- Van Berchem, D.** *Les routes de l'histoire*, Genève, 1982.